

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**



Séance du 17 novembre 2022 - Délibération n° 2022-106

CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

BUDGET "VILLE"

3^{ÈME} LISTE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 17 novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 7 novembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	27
Votants	29
Vote	
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Stéphane Lefebvre, pouvoir donné à Monsieur Jean-Marie Pichon.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Secrétaire de séance : Madame Delphine Penot.

Rapport de Louis Le Coz.

Par courriers des 10 et 25 octobre 2022, le Trésorier des Finances Publiques a adressé à l'ordonnateur de nouvelles listes au titre du 2nd semestre 2022 de créances irrécouvrables correspondant à des effacements de créances pour des tiers placés en liquidation judiciaire.

Ces effacements de créances portent sur un montant total de 865,86 €.

L'admission en créances éteintes s'impose de plein droit à la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu les états des créances éteintes des 10 et 25 octobre 2022 présentés par le Trésorier,

Vu la présentation en commission Finances du 25 octobre 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Affiché le **22 NOV. 2022**
ID : 035-213502362-20221117-SG2022_544-DE

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE l'admission en créances éteintes des sommes figurant sur l'état adressé par le Trésorier pour le budget Ville et s'élevant à la somme de 865,86 €.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



Mis en ligne le **21 NOV. 2022**

La Secrétaire de séance,
Delphine Penot
1^{ère} Maire-Adjointe